

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 070-2019
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2019.RRGR.88

Déposée le: 07.03.2019

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)
de Meuron (Thun, Les Verts)
Cosignataires: 10

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Les personnes travaillant avec les personnes âgées et les jeunes enfants méritent un meilleur salaire et plus de respect

Le Conseil-exécutif est prié de soumettre les bases juridiques nécessaires pour mettre en œuvre les demandes suivantes :

1. Les institutions dans le secteur du social, en particulier dans les soins aux personnes âgées et les structures d'accueil extrafamilial, doivent examiner dans quelle mesure les métiers traditionnellement à prédominance féminine font l'objet de conditions d'engagement suffisamment avantageuses, et prendre des mesures, le cas échéant, pour les améliorer.
2. Dans le secteur du social, en particulier dans les soins aux personnes âgées, le canton n'accorde de mandats qu'à des institutions dont les conditions d'engagement ont été négociées et garanties par des conventions collectives avec les partenaires sociaux, et s'en assure au moment du calcul des indemnités.
3. Toutes les institutions dans le secteur du social, en particulier dans les soins aux personnes âgées et les structures d'accueil extrafamilial, qui accomplissent des tâches sur mandat du

canton de Berne contrôlent régulièrement les salaires de leurs collaboratrices et collaborateurs en veillant au respect de l'égalité salariale entre femmes et hommes.

4. Le canton organise des campagnes adaptées pour revaloriser les métiers aujourd'hui majoritairement féminins.

Développement :

Le marché du travail reste toujours aussi segmenté en fonction des sexes. Les femmes sont sur-représentées dans le secteur des soins aux personnes âgées ou les structures d'accueil extra-familial, avec souvent des conditions d'engagement moins avantageuses, compte tenu de leur formation et des exigences. Le canton, en tant qu'adjudicateur, peut jouer un rôle considérable dans l'amélioration des conditions d'engagement. Il a tout intérêt à pouvoir compter sur le long terme sur un personnel suffisamment qualifié pour la réalisation de tâches importantes. Nombre de soignant-e-s, qui se sentent physiquement et mentalement éprouvé-e-s, songent en effet à changer de métier. Les services manquent de personnel et subissent la pression sur les coûts.

Destinataire

- Grand Conseil